

Paris, le 15 novembre 2023

Objet : INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS STELLA OPTIMA

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes détenteur de parts du Fonds STELLA OPTIMA géré par MONTSEGUR FINANCE.

Quels changements vont intervenir sur votre OPC ?

La société de gestion a décidé, de ne pas recourir au mécanisme de plafonnement des rachats (dit des « Gates ») en raison de l'investissement en titres liquides.

Ces modifications n'impactent pas la stratégie de votre OPC.

Le détail des modifications est disponible dans le tableau comparatif ci-après.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque : Non

Augmentation du profil de rendement/risque : Non

Augmentation potentielle des frais : Non

Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significative¹



Quel est l'impact de ces modifications sur votre fiscalité ?

Ces modifications sont sans conséquence fiscale pour les porteurs de parts et actionnaires. En cas de désaccord avec celles-ci, le rachat sera considéré comme une cession. La fiscalité sera donc fonction de la nature de l'actionnaire/porteur de parts et/ou de l'enveloppe dans laquelle il a souscrit les actions/parts des OPC concernés.

Quelles sont les principales différences entre votre OPC dont vous détenez des actions/parts avant et après ces modifications ?

Caractéristiques comparées du votre OPC (avant et après ces modifications) :

	Avant	Après
Modalités de souscription des rachats		

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition de l'OPC à une ou plusieurs typologies de risques.

Plafonnement des rachats (les « Gates »)	N/A	En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPC.
---	-----	---

Ces changements ne sont pas soumis à agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés (DIC PRIIPS) mis à jour.

Le Prospectus et le Document d'Informations Clés (DIC PRIIPS) de votre Fonds sont disponibles :

- Sur le site internet (*rubrique « Nos Fonds »*) : <https://www.montsegur.com/>

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

- Par courriel à l'adresse suivante : info@montsegur.com
- Par courrier à l'adresse du siège social de la Société de gestion : 39 rue Marbeuf – 75008 Paris

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information qu'il vous serait d'obtenir sur ces opérations.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.